



COMMISSION REGIONALE MEDICALE PV n°2, réunion du 14 mars 2023.

Présent : Dr Abdoukarim ABAINE,

Assistent : Mariamou SAINDOU (Responsable Licences), Rifouanti SOUFFOU (Secrétaire Arbitrage), Aurélien TIMBA ELOMBO (Directeur Général des Services).

Ordre du jour :

- Traitement des dossiers médicaux des Arbitres saison 2023.
- Traitement des demandes de surclassement saison 2023.

Traitement des dossiers médicaux des Arbitres. Demandes de licences

LE DOSSIER MEDICAL ARBITRE EST UNIQUE POUR LES LIGUES ET LES DISTRICTS

Pour lancer la saison 2023, la Commission Régionale Médicale fait le rappel ci-dessous

DOSSIER MÉDICAL ARBITRAGE

Le DMA et son contenu s'adresse à tout arbitre licencié officiellement nommé "arbitre de district" ou "arbitre de ligue" (y compris les JAF et les candidats JAF)

En fonction de l'âge des arbitres précités

La nature des éléments nécessaires à l'obtention de la licence "arbitre" est différente

- L'âge s'entend au 1er juillet de la saison pour laquelle la demande de licence "arbitre" est effectuée •

Vous avez moins de 18 ans • vous êtes concerné par les pages 6 et 7 du DMA •

☞ Vous devez :

Renseigner **uniquement** un "Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur".

- En fonction de la nature de vos réponses suivre les instructions détaillées en page 6 du DMA.

Vous avez 18 ans et jusqu'à vos 34 ans inclus • vous êtes concerné par les pages 1 à 5 et 7 du DMA •

☞ Vous devez :

Présenter un DMA en alternance avec le questionnaire de santé "QS-Sport"

Le DMA équivaut au certificat médical (d'absence de contre-indication à la pratique d'une activité physique et sportive) nécessaire à la prise d'une licence sportive. Il a une validité de 3 ans conditionnée au maintien de la qualité de licencié, à l'obligation de répondre au QS-Sport et à en attester pendant les deux saisons consécutives au DMA (cf. art 70 des RG de la FFF)

Le cycle dure 3 ans : un DMA suivi de deux "QS-Sport"

- Toute interruption du cycle par perte de la qualité de licencié rend le DMA obligatoire pour la reprise dudit cycle (ex : congé sabbatique)



- **Lorsque vous devez présenter un DMA** : Tous les examens demandés correspondant à votre âge doivent être effectués (p.1 à 4)
- **Lorsque vous devez répondre au QS-Sport** : En fonction de la nature de vos réponses suivre les instructions détaillées en page 5 du DMA

Rappel : l'examen ophtalmologique est réservé uniquement aux arbitres de Ligue (voir informations complémentaires).

Vous avez 35 ans et plus • vous êtes concerné par les pages 1 à 4 du DMA •

⇒ Vous devez :

Présenter un DMA chaque saison.

Tous les examens demandés correspondant à votre âge et à vos facteurs de risque doivent être effectués.

Rappel : l'examen ophtalmologique est réservé uniquement aux arbitres de Ligue.



CAS DES ARBITRES STAGIAIRES

⇒ **Vous avez moins de 18 ans** :

Présenter **uniquement** un "Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur". En fonction de la nature de vos réponses suivre les instructions détaillées en page 6 du DMA.

⇒ **Vous avez 18 ans ou plus** :

À la suite de la FIA et la réussite à l'examen théorique, vous êtes détenteur d'une licence d'arbitre acquise sur la base d'un certificat médical ou d'un QS-Sport (selon que vous soyez licencié joueur/éducateur ou non licencié).

Dès votre nomination officielle arbitre de district, vous devez présenter un DMA dont la validité couvrira la saison N en cours et la saison N+1. **Concernant les examens cardiaques à fournir lors de votre 1^{er} DMA : reportez-vous à la partie "examen cardiologique" de la page 3.** Puis suivre le cycle dicté par votre tranche d'âge.



Avis favorable pour les dossiers ci-dessous :

Les dossiers ci-dessous étant complets et conformes, la commission émet un avis favorable

Noms - Prénoms	Clubs	Catégorie	Avis de la Commission
ALI ABOUBACAR N° licence : 2 546 887 748	AS KAHANI Affiliation : 564 001	R1	FAVORABLE
TADJIDINE DJAE N° licence : 2 547 575 965		R4	FAVORABLE
MALIDE ABOUL YAMANE N° licence : 9 603 801 822		STG	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque À fournir avant la saison 2024.</i>
AHMED ALLADINE N° licence : 9 602 521 552		STG	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque À fournir avant la saison 2024.</i>
YASSEM CHAMSIDINE N° licence : 2 547 179 244		STG	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque À fournir avant la saison 2024.</i>
MSAIDIE ABDOUL KARIM N° licence : 9 603 375 607		STG	FAVORABLE
ALI MADI FARAHANE N° licence : 2 546 853 389	AS SADA Affiliation : 538 249	R1	FAVORABLE <i>DMA & ECG à fournir chaque année</i>
YOUSOUFFOU ALI N° licence : 2 546 853 446		R1	FAVORABLE
SOILIH I ALFEINE N° licence : 2 546 880 991		R3	FAVORABLE
ATTOUMANI DHOUNOURAINI N° licence : 2 543 806 506		R4	FAVORABLE
DAY RAZAF BEN KAYER N° licence : 2 548 284 537	FC KANI BE Affiliation : 545 345	STG	FAVORABLE
AMBRIRIKI ATTOUMANI N° licence : 2 543 144 087		DISTRICT 2	FAVORABLE
HACHIM AHMED N° licence : 2 547 545 843		STG	FAVORABLE
BACAR HOUSSAM N° licence : 2 547 168 517	FC YLANG Affiliation : 582 085	R4	FAVORABLE
AHMED OUSSANI KHELDI N° licence : 2 546 849 133		R4	FAVORABLE
THOUENI ALLAOU I HOUSNI N° licence : 9 603 986 203	ACSJ MLIHA Affiliation : 538 233	STG	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque À fournir avant la saison 2024.</i>
KAMAL MOHAMED N° licence : 9 603 043 476		STG	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque À fournir avant la saison 2024.</i>
BACAR DJOUMOI EL YAMINE N° licence : 9 602 184 645		STG	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque À fournir avant la saison 2024.</i>
SAID COMBO AHAMADI N° licence : 2 547 176 871	ASC KAWEN I Affiliation : 538 939	R1	FAVORABLE
KARI RACHIMIA N° licence : 9 603 830 915		STG	FAVORABLE



ALI MOHAMED ISMAEL N° licence : 2 547 567 678	ASJ HANDREMA Affiliation : 545 330	STG	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque À fournir avant la saison 2024.</i>
ZOUBEIRI CHAMSOUDINE N° licence : 9 602 704 698		STG	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque À fournir avant la saison 2024.</i>
ASSADILLAH MOUSS N° licence : 2 548 271 978	RC BARAKANI Affiliation : 545 344	R4	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque À fournir avant la saison 2024.</i>
ALI BASSOIRI N° licence : 2 548 316 215		R4	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque À fournir avant la saison 2024.</i>
MOHAMED TOIWILOU N° licence : 2 547 575 060	UCS SADA Affiliation : 545 348	R4	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque À fournir avant la saison 2024.</i>
ALLAOUI IMAME N° licence : 2 547 900 481		R4	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque À fournir avant la saison 2024.</i>
MBAE ANL N° licence : 2 546 849 720	ALAKARABU Affiliation : 542 941	STG	FAVORABLE
HOUMADI NAILIDINE N° licence : 2 547 882 418	ETOILE HAPANDZO Affiliation : 542 946	R4	FAVORABLE
OUSSENI SAINDOU BACHIRO.. N° licence : 2 546 847 839	US OUANGANI Affiliation : 542 077	R1	FAVORABLE
ABDOU BOUBACAR ABDOU N° licence : 2 547 181 208	ESPERANCE ILONI Affiliation : 563 559	R4	FAVORABLE <i>DMA à fournir chaque saison</i>
MOUSSA EL FAZIR N° licence : 9 603 036 178	US KAVANI Affiliation : 542 936	STG	FAVORABLE
ALLAOUI MIKIDACHE N° licence : 2 546 870 059	ESPERANCE ILONI Affiliation : 563 559	R4	FAVORABLE
MBODJI MAMADOU N° licence : 2 547 929 377	TCO MAMOUDZOU Affiliation : 538 255	R4	FAVORABLE
MOHAMED OUSSENI N° licence : 9 602 865 422	OLYMPIQ MIRERENI Affiliation : 563 883	R4	FAVORABLE <i>Examen ophtalmologique À fournir avant la saison 2024</i>
MOHAMED SAID ALI N° licence : 9 603 907 325		STG	FAVORABLE
BACO DJOUHAYRIATI N° licence : 2 545 365 028	AS NEIGE Affiliation : 542 928	R1	FAVORABLE <i>DMA à fournir chaque saison</i>
OUMARI DAUD N° licence : 2 547 575 970	AS DE KAWENI Affiliation : 563 982	R4	FAVORABLE <i>DMA à fournir chaque saison</i>
AHMED B. DHOUNOURAINE N° licence : 2 547 574 477	FC MTSAPERRE 545 341	R4	FAVORABLE <i>DMA à fournir chaque saison</i>
CHARAFFDINE AHAMADI N° licence : non communiqué	Nom du Club Non communiqué		FAVORABLE <i>Echographie cardiaque À fournir avant la saison 2024.</i>
SIDI SALIM SIDI N° licence : 2 548 279 922	BANDRELE FC Affiliation : 563 963	STG	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque À fournir avant la saison 2024.</i>
M'SSA ABDEREMANE KOLO N° licence : 2 547 548 984	LANCE MISSILE Affiliation : 542 865	R3	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque À fournir avant la saison 2024.</i>



HASSANI MAHAMOUD IBRAZA N° licence : 9 602 612 444	MTSAMBORO FC Affiliation : 581 103	R4	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque À fournir avant la saison 2024.</i>
SAID IHIOINI N° licence : 2 546 846 369	FMJ VAHIBE Affiliation : 582 512	R2	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque À fournir avant la saison 2024.</i>
INSSA EL HADJI N° licence : 2 546 879 427	AJ M TSAHARA Affiliation : 542 942	R3	FAVORABLE <i>Echographie cardiaque & ophtalmo À fournir avant la saison 2024.</i>
BACAR BINCHEHI N° licence : 1 826 535 902	ASC ABEILLES Affiliation : 542 930	R3	FAVORABLE <i>Examen ophtalmologique À fournir avant la saison 2024 DMA à fournir chaque saison</i>
ANLI AHAMED N° licence : 9 602 687 156	UNICORNIS Affiliation : 764 095	R4	FAVORABLE <i>Examen ophtalmologique À fournir avant la saison 2024</i>
YOUSOUF MOUSTOIFA N° licence : 2 547 958 454	USJ TSARARANO Affiliation : 542 132	R3	FAVORABLE <i>Examen ophtalmologique À fournir avant la saison 2024</i>
SAID ALI ISSMAINLA N° licence : 2 544 743 615	ASJ MOINATRINDRI Affiliation : 545 343	R3	FAVORABLE <i>Examen ophtalmologique À fournir avant la saison 2024</i>
ABDOU DJAMAL N° licence : 2 546 843 940	EF. AV TSARARANO Affiliation : 564 349	R4	FAVORABLE <i>Examen ophtalmologique À fournir avant la saison 2024</i>

Avis défavorable pour les dossiers ci-dessous :

La Commission émet un avis défavorable pour les dossiers ci-dessous

Noms - Prénoms	Clubs	Catégorie	Observations
ASSANI ELLIAS NOLAN N° licence : 9 602 613 323	FC KANI BE Affiliation : 545 345	STG	<u>Manque :</u> Examen ophtalmologique.
CONDRO YANIL N° licence : 9 603 372 244		STG	<u>Manque :</u> Examen ophtalmologique.
Mr. ZAHARIYOU DJAMEL N° licence : non communiqué	AS NEIGE Affiliation : 542 928	STG	<u>Manque :</u> ECG, Echographie cardiaque et examen ophtalmologique.
Mr. OUSMANE NADHIROU N° licence : 9 603 376 581	ACSJ MLIHA Affiliation : 538 233	STG	<u>Manque :</u> Examen ophtalmologique.



Traitement des demandes de surclassement.

La CRM rappelle que la visite médicale est de la responsabilité du Médecin ayant signé le surclassement.

Surclassement accordé aux Joueuses et Joueurs ci-dessous :

Les dossiers ci-dessous étant complets et conformes, la commission émet un avis favorable au surclassement et les transmet à la Commission Régionale des Licences et Contrôles des Mutations.

Noms - Prénoms	Clubs	Catégorie actuelle	Catégorie de surclassement
MOHAMED MOUNAYATI N° licence : 9 603 042 577	ASJ HANDREMA Affiliation : 545 330	Née le 15/01/2007 U17F	Senior F
ABDOU HARSSATI N° licence : 9 602 618 194		Née le 12/03/2006 U17F	Senior F
VITA TIYA KATE N° licence : 9 602 683 656		Née le 16/02/2007 U17F	Senior F
MAHADALI LAIDA N° licence : 9 603 042 574		Née le 09/10/2006 U17F	Senior F
BAHEDJA DJEANE N° licence : 9 602 197 211		Née le 10/12/2006 U17F	Senior F
RAMA LYDIA N° licence : 2 547 570 141	AS JUMELLES Affiliation : 751 219	Née le 02/06/2007 U17F	Senior F
SAID BELLE FAYANA N° licence : 2 548 162 963		Née le 09/07/2006 U17F	Senior F
HAMADA SOURAYA N° licence : 2 548 284 674	EF LE DAKA Affiliation : 582 094	Née le 05/01/2006 U17F	Senior F
CHAKRINA KARIM N° licence : 2 546 850 462	UCS SADA Affiliation : 545 348	Né le 14/02/2006 U17	Senior
DJIHADI ZAID N° licence : 2 548 608 147		Né le 29/12/2006 U17	Senior
SAID NIZARE N° licence : 2 548 265 084		Né le 07/02/2006 U17	Senior
YOUSOUF ALLAoui N° licence : 9 602 622 304		Né le 17/02/2006 U17	Senior

Surclassement momentanément refusé aux Joueuses et Joueurs ci-dessous :

- La Commission émet un avis défavorable pour le joueur ci-dessous

Noms - Prénoms	Clubs	Catégorie actuelle	Eléments manquants
CHANFI HOUSSAM N° licence : 2 547 552 281	UCS SADA Affiliation : 545 348	Né le 27/04/2006 U17	Acuité visuelle non précisée



Rappel de quelques points importants :

- Pour le dossier médical Arbitre, chaque Arbitre ne doit utiliser que les pages qui le concernent. Si l'Arbitre est mineur, il n'est pas nécessaire de remplir et renvoyer le dossier avec les pages qui concernent les Arbitres majeurs. De même, si l'Arbitre est majeur, il n'est pas nécessaire de remplir et renvoyer le dossier avec les pages qui concernent les Arbitres mineurs. Ceci permettra à la Commission Régionale Médicale de ne pas faire un double travail **'évitable'**.
 - Bien remplir le questionnaire médical. Quelques questionnaires sont encore incomplets.
 - **Le dossier doit-être rempli INTEGRALEMENT et ne doit comporter AUCUNE rature.**
 - Au niveau de l'attestation sur l'honneur, attention à ne pas cocher les cases MAJEUR et MINEUR s'il vous plaît. Merci de ne cocher que la case qui correspond à votre situation.
 - Au niveau de l'attestation sur l'honneur, à la question « j'atteste avoir » répondu NON à toutes les questions ou répondu OUI à une ou plusieurs questions. Merci de ne pas cocher les deux cases s'il vous plaît. Ceci pourra entraîner l'ajournement de votre dossier.
 - Le cachet du Médecin qui a fait la consultation doit porter ses noms-Prénoms et numéro de l'ordre. Ses coordonnées aussi sont les bienvenues. Ceci permet à la Commission Régionale Médicale, notamment à notre Médecin et Président de la Commission de prendre attache avec son homologue s'il a besoin d'un complément d'information
 - Le nom du Médecin qui a fait la consultation, doit être bien lisible s'il vous plaît.
 - **Tout dossier incomplet sera refusé. Merci pour votre vigilance.**
- Le but reste de vous faire gagner du temps et vous éviter plusieurs 'allers-retours' de dossiers

Prochaine réunion

Président

Secrétaire général

Dr Abdoukarim ABAINE

Baco Moussa ABDELKADER